



Songeons

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230207-2023_008-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS
SEANCE DU 7 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023_008

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février 2023 à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Mmes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Dorothée GARNIER, Catherine GAMICHON-NOËL, Mrs Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Sylvain CUYER

Absents avec pouvoir : Cédric DEMARCY, donne pouvoir à Jean-Claude BAGUET, Murielle CAILLEUX donne pouvoir à Sylvain CUYER.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES	AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :	15
	EN EXERCICE :	15
	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION :	15

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2023

Objet de la Délibération : adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que :

La Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maitrise de la demande en énergise et énergies renouvelables (hors travaux)

La Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maitrise de la demande en énergise et énergies renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du code général des collectivités Territoriales, le président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette opération.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230207-2023_008-DE



Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, APPROUVE l'adhésion de la Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Claude BAGUET

